

## Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

(Arrêté du 31 août 2022 – Annexe VI)

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Modalités de certification du bloc de compétences 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
<b>Dossier technique</b>	<p>L'épreuve consiste en la rédaction et la présentation orale d'un dossier technique.</p> <p>Le sujet du dossier technique est issu de la formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat. Il peut être choisi par le candidat ou relever d'une commande de l'établissement ou du service. Le sujet est validé par l'EFTS.</p> <p>Le candidat analyse l'organisation et le fonctionnement d'une unité d'intervention sociale en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Puis, il formule des préconisations qui permettent d'améliorer le pilotage de l'activité de cette unité.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction individuelle du dossier technique,</li> <li>- Présentation orale individuelle du dossier technique.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la présentation du dossier technique, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier ...).</p> <p>Structure du dossier technique : Dossier de 5 à 8 pages, hors annexes.</p>	<p>Epreuve organisée par l'EFTS</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit : noté sur 20</li> <li>- Oral : noté sur 20</li> </ul> <p>La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la présentation orale du candidat.</p>	<p>Présentation orale de 30 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de présentation par le candidat : 5 minutes ;</li> <li>- Temps d'échanges avec les examinateurs : 25 minutes.</li> </ul>	<p>Deux examinateurs désignés par l'EFTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un formateur ;</li> <li>- Un professionnel qualifié du secteur en situation d'encadrement.</li> </ul>
<p><b>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve.</b></p>				

Modalités de certification du bloc de compétences 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
<b>Analyse de situation</b>	<p>L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines, possiblement rencontrée par un encadre ou un responsable d'unité d'intervention sociale.</p> <p>Le sujet est tiré au sort par le candidat.</p> <p>Le candidat présente un diagnostic de la situation et des propositions d'action.</p> <p>La situation est construite par l'établissement de formation. Elle doit refléter la complexité et les contraintes d'une situation professionnelle en prenant en compte les deux aspects management et ressources humaines.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation orale individuelle de l'analyse de situation.</li> </ul>	<p>Epreuve organisée par l'EFTS</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oral : noté sur 20</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de préparation par le candidat : 45 minutes ;</li> <li>- Temps de présentation par le candidat : 10 minutes</li> <li>- Temps d'échanges avec les examinateurs : 20 minutes.</li> </ul>	<p>Deux examinateurs désignés par l'EFTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un formateur ;</li> <li>- Un professionnel qualifié du secteur en situation d'encadrement.</li> </ul>
<b>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve.</b>				

Modalités de certification du bloc de compétences 3 : Gérer les volet administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
<b>Note d'aide à la décision</b>	<p>L'épreuve consiste en la rédaction d'une note d'aide à la décision, à partir d'une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle.</p> <p>La note d'aide à la décision doit permettre au candidat d'établir un diagnostic et de construire des propositions d'action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire.</p> <p>Elle sert à la prise de décision d'un supérieur hiérarchique ou d'un décideur.</p> <p>L'étude de cas construite par l'EFTS comprend la formulation d'une consigne à laquelle est associé un dossier constitué au maximum de 20 pages. Ce dossier apporte des éléments descriptifs sur la situation administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction individuelle d'une note d'aide à la décision.</li> </ul>	<p>Epreuve organisée par l'EFTS</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit : noté sur 20</li> </ul>	4 heures sur table	<p>Deux examinateurs désignés par l'EFTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un formateur ;</li> <li>- Un professionnel qualifié du secteur en situation d'encadrement.</li> </ul>
<p><b>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve.</b></p>				

Modalités de certification du bloc de compétences 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service				
Intitulé de l'épreuve de certification	Définition de l'épreuve de certification	Organisation et cadre de l'épreuve de certification	Durée de l'épreuve de certification	Examineurs ou correcteurs
<b>Mémoire de pratique professionnelle</b>	<p>L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle.</p> <p>Le sujet du mémoire de pratique professionnelle est choisi par le candidat. Il est validé par l'EFTS. Il est inspiré de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat.</p> <p>Le mémoire de pratique professionnelle doit permettre au candidat d'analyser sa contribution à l'élaboration à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et de formuler des préconisations dans la mise en œuvre du projet de l'unité d'intervention sociale.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle,</li> <li>- Soutenance individuelle du mémoire de pratique professionnelle.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la soutenance du mémoire de pratique professionnelle, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier...).</p>	<p>Epreuve organisée par la DREETS en centre d'examens.</p> <p><u>Notation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrit : noté sur 20</li> <li>- Oral : noté sur 20</li> </ul> <p>La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la soutenance du mémoire de pratique professionnelle par le candidat.</p>	<p>Soutenance de 40 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de présentation par le candidat : 10 minutes ;</li> <li>- Temps d'échanges avec les examinateurs : 30 minutes</li> </ul>	<p>Deux examinateurs désignés par la DREETS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un formateur ;</li> <li>- Un professionnel qualifié du secteur en situation d'encadrement.</li> </ul>
<p><b>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve.</b></p>				